

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
26 mai 2026**

PUBLIE LE : 08 JUIN 2026

Délibération n°260526-8 : Demande de subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) auprès de la Préfecture des Yvelines

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Pecq, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 26 MAI 2026

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Julie SERIEYS, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Queenie GROS, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE
Stéphane PERCHANT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY

Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sylvie DIEM, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

Sandrine BOCCARD, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Baptiste GUITRY, DELEGUE SUPPLEANT

Pouvoirs : *Néant*

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Frédérique LURROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5 pour le compte administratif 2025 6 pour les autres délibérations

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) AUPRES DE LA PREFECTURE DES YVELINES

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2334-36.

CONSIDERANT le besoin de financement pour le projet du nouveau pavillon d'accueil afin de réduire l'autofinancement et le recours à l'emprunt du syndicat.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président concernant le projet du nouveau pavillon d'accueil pour un montant total de 1 354 000 € HT, avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions d'Etat – exercice 2026 et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte l'avant-projet du nouveau pavillon d'accueil pour un montant de 1 354 000 € HT, soit 1 625 000 € TTC ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2026 ;

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Recettes (en k€)	
Emprunts	800
Emprunt Long Terme (20 ans)	800
Partenaires et Subventions	327
Mécénat	200
DETR	117
CASGBS	5
Crédit Agricole	5
Autres	498
FCTVA	244
Autofinancement	254
TOTAL	1 625

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2026 en section d'investissement ;

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait à Marly-le-Roi, le 04 JUIN 2026

Transmis en préfecture et affiché le 08 JUIN 2026

Pour Extrait Conforme



Jean-Noël AMADEI

Président du Syndicat Intercommunal

Emmanuelle RAMPAZZO
Secrétaire de séance